

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 418

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

487 421 216 RCS Angoulême.

TRIPLE C.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : Rue de la Valenceaude, Zone Industrielle N 3, 16160 Gond-Pontouvre.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2025, la Société TRIPLE C, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé Rue de la Valenceaude ZI n° 3, 16160 GOND PONTOUVRE, immatriculée au RCS de ANGOULEME sous le numéro unique d'identification 487 421 216 (société absorbante) ; Et, la Société APPLICATIONS BIO-PLASTIQUES & COMPOSITES société par actions simplifiée, au capital de 80.925 euros, dont le siège social est situé avenue des combattants d'Afrique du Nord, à MANSLE (16230), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le numéro 534 039 219 (société absorbée), ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la Société APPLICATIONS BIO-PLASTIQUES & COMPOSITES par la Société TRIPLE C. Evaluation de l'actif et du passif transmis : l'actif total apporté s'élève à : 289.144 euros ; le passif total pris en charge s'établit à : 164.317 euros ; l'actif net transmis par la société absorbée à la société absorbante est donc évalué au 01er janvier 2025 à 124.828 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : la Société TRIPLE C et la Société APPLICATIONS BIO-PLASTIQUES & COMPOSITES sont chacune détenues à 100% des parts sociales et des droits de votes par la société COPTIK FINANCE qui détiendra la totalité des actions de la société absorbée et de la société absorbante jusqu'à la date de réalisation de la fusion ; il n'y a pas lieu de procéder à un échange de droits sociaux. La réalisation de la fusion n'emportera aucune émission d'action nouvelle, ni aucune augmentation corrélatrice du capital de la société absorbante. En conséquence, aucune parité d'échange n'est déterminée. Le Montant de l'actif net transmis par la Société Absorbée sera inscrit en intégralité dans le compte « Report à Nouveau » de la Société Absorbante. Date de prise d'effet : la fusion sera réalisée avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2025. La Société APPLICATIONS BIO-PLASTIQUES & COMPOSITES sera dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Droit d'opposition des créanciers : les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Dépôt du projet de traité de fusion : le projet de traité de fusion a été déposé le 24

février 2025 au greffe du Tribunal de commerce de ANGOULEME au nom de la Société APPLICATIONS BIO-PLASTIQUES & COMPOSITES, société absorbée, et au nom de la Société TRIPLE C, société absorbante. Pour avis..

